

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Election des conseillers départementaux et interdépartementaux

du 27 mai 2026

Procès verbal simplifié de dépouillement

Élection des Conseillers Départementaux - 59 Nord - Collège des salariés - Tour unique

Instance : Binominal

Collège : salariés

Sous-collège : Nord

Secteur : 59

Nombre de sièges titulaires	1
Nombre de sièges suppléants	1
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	708
Nombre de bulletins dans l'urne	41
Taux de participation	5,79 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	35
Nombre de bulletins blancs	6

Résultats

Candidature	Nb bulletins	% des bulletins exprimés	
VEZIRIAN Thierry & JARRY DEVREESE Marion ○ VEZIRIAN ○ JARRY DEVREESE	35	100,00 %	Titulaire

Observations et réclamations

Nous tenions à vous rappeler que :

Le bureau du CDO59 avait décidé irrecevable les candidatures suivantes :

1 - Madame Perrine AUSECACHE RATTIER – M. Sébastien RICOURT (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.

- Ont joint des documents inutiles

- La date de l'élection n'est précisée sur aucune des deux candidatures.

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

2 - Madame Stéphanie DUPRIEZ – M. Mathieu PRATI (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

3 - Mme Céline LESAGE DERAM – M. Thibault GALAND (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

4 – Mme Alexandra WILLAME MARTIN – M. Jean-Philippe DEWILDE (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

5 – M. Arnaud MONNEUSE – Mme Nadia DAÏCH (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

6 - M. Jean-François HILAIRE - Madame Isabelle MAJOWSKI – (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.

- Les deux candidats produisent des professions de foi séparées.

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

7 – Madame Christine COLOMBANI – M. Frédéric SZYMCZAK (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.
- Mme Christine COLOMBANI a coché « Exercice libéral et exercice salarié »
- Les deux candidats produisent des professions séparées au dos de leur candidature.
(Cf. Article 8 du règlement électoral).

8 – M. Arnault LE GUERN – Mme Noémie POMART (PJ)

- Ont produit une candidature conjointe mais la signature du second candidat apparait sur une feuille séparée.
(Cf. Article 8 du règlement électoral).

sur décision du national elles ont été acceptées

Signatures des membres du bureau de vote

JOLY Alexandre

Président - 59 - Nord

BOUILLET Gérard

Assesseur - 59 - Nord

CORNUT Armelle

Assesseur - 59 - Nord

M. Gérard BOUILLET M. Jean-Marc LASCAR M. Thierry VEZIRIAN